



VITTEL ELEGANCE AUTOMOBILE
SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 JUIN 2023



REGLEMENT A JOINDRE AVEC L'INSCRIPTION

L'inscription au concours Vittel Elégance Automobile les 17 et 18 juin 2023 est sous l'égide de la charte de la FFVE.

Sont admis à concourir, les véhicules de l'origine à 1970 suivant 3 catégories : de l'origine à 1930, de 1931 à 1945 et de 1946 à 1970. Dix véhicules par catégorie.

Si possibilité, les tenues du chauffeur et de l'accompagnant (e) seront en rapport avec le modèle et l'année du véhicule.

Les choix des véhicules se feront selon les strictes règles de la FFVE et soumis à un comité qui décidera de l'acceptation ou non du véhicule. Les équipages non retenus seront informés au plus tôt et remboursés de leur inscription.

Les conducteurs déclarent être en possession de tous les éléments liés aux obligations du code de la route leur permettant de conduire leur voiture : Véhicule en ordre - (pneumatiques - freins - éclairage essuie-glaces) - Permis de conduire - Assurances responsabilité civile - Vignette du contrôle technique si nécessaire.

Les véhicules doivent être pourvus de gilets de sécurité réfléchissants, d'un triangle de signalisation et d'un extincteur homologué en état de fonctionnement. Les candidats au concours s'inscrivent sous leur entière responsabilité.

De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement, à toutes règles de sécurité, toutes normes législatives et administratives et accepte de se conformer en tous points aux décisions des organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au présent règlement, au programme de l'événement ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances climatiques ou sanitaires l'exigent. Aucune réclamation ni dédommagement ne seront admis.

Droit à l'image : Tous les participants autorisent les organisateurs à exploiter leur image pour toutes leurs publications gratuitement distribuées et non marchandes, électroniques et papiers.

Date limite de l'inscription : 15 mai 2023

Date

Nom et prénom.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »